



www.ffbad.org

FFBad

Fédération Française
de Badminton

DISPOSITIF AVENIR



QU'EST CE QUE LE « DISPOSITIF AVENIR » (D.A) ?

Le Dispositif Avenir (DA)

- Structure le chemin de détection vers la haute performance senior.
- Est porté et mis en place par les différents acteurs de la FFBaD (Comités Départementaux, Ligues Régionales et Fédération).
- Optimise l'identification des potentiels émergents parmi les joueurs de moins de 13 ans (M1 compris) en dépassant le seul critère des résultats bruts en compétition.

ARCHITECTURE DU DISPOSITIF AVENIR

L'architecture du Dispositif Avenir

- Représente le chemin de détection de la FFBaD.
- Se déroule sur l'ensemble de la saison sportive en plusieurs étapes.

Le Dispositif Avenir Départemental (D.A.D) > entre septembre et décembre

Le Dispositif Avenir Régional (D.A.R) > entre janvier et mars

Le Dispositif Avenir Inter-Régional (D.A.I) > entre mars et mai

Le Dispositif Avenir National (D.A.N) > fin juin / début juillet

L'architecture du Dispositif Avenir

- **1 phase pilotée territorialement** pour les poussins 2 et benjamins 1 :
 - D.A.D organisé par le Comité Départemental
 - D.A.R organisé par la Ligue
- **1 phase pilotée nationalement** par la Direction Technique Nationale :
 - D.A.I sur les 6 zones techniques
 - D.A.N « identification » pour les U11 et D.A.N Espoirs pour les U13.

LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF AVENIR

Un dispositif pertinent :

- Pour une identification des potentiels pour les 12 000 licenciés (poussins 2 et benjamins 1) ;
- Pour veiller sur les 4 400 compétiteurs de ces catégories d'âges.

Un dispositif qui propose :

- Des contenus et un fonctionnement communs sur tout le territoire français pour déployer une stratégie nationale de détection ;
- Des contenus répartis sur le cursus de détection comme marqueurs des fondamentaux de la haute performance :
 - Au niveau du D.A.D : qualités raquette ;
 - Au niveau du D.A.R : qualités raquette + mentales ;
 - Au niveau du D.A.I : qualités physiques / capacités de progression ;
 - Au niveau du D.A.N « Identification » : évaluation au travers du filtre des Orientations Techniques de Haut Niveau (OTHN) ;
 - Au niveau du D.A.N « Espoirs » : évaluation des capacités à s'entraîner dans l'intensité, du niveau tactico-technique et du bilan compétitif.



LE D.A.N « IDENTIFICATION », LE D.A.N « ESPOIR »

Le D.A.N « Identification »

- Concerne les **poussins 2** et **benjamins 1**
- Permet de faire une « évaluation » complète du joueur par les entraîneurs nationaux en présence de leur entraîneur habituel.
- Permet pour certains joueurs d'intégrer le Suivi Avenir National (S.A.N) l'année suivante.

Le D.A.N « Espoirs »

- **Concerne les benjamins 2** et **minimes 1**.
- Définit en partie la liste « Espoirs » du Ministère des Sports.
- Identifie les joueurs particulièrement bien armés pour rentrer en Pôle Espoirs.

EN SAVOIR PLUS SUR LE DISPOSITIF AVENIR ?

Le site internet de la FFBaD

www.ffbad.org

Pour toutes vos questions sur le Dispositif Avenir

Contactez le secteur du « PPF Territorial »

- **Philippe GEORJON**
- 06 98 24 34 81
- Philippe.georjon@ffbad.org



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07

www.ffbad.org